

NOTE D'INFORMATION

n° 23.13 – Mars 2023

INSERJEUNES
 SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ
 PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale
 et de la Jeunesse
 Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
 Auteurs : Robin Antoine, DEPP-A1
 et Alexandre Fauchon, DARES
 Édition : Bernard Javet
 Maquettiste : Frédéric Voiret
 e-ISSN 2431-7632

Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS

Un an après leur sortie d'études en 2021, 70 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022

- ▶ En juillet 2022, un an après leur sortie d'études, l'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS s'est améliorée par rapport à leur situation en janvier 2022, avec une hausse du taux d'emploi de 5 points. Cette hausse est plus marquée pour les sortants de CAP et de baccalauréats professionnels que pour les sortants des autres formations. Par rapport à la génération précédente, les taux d'emploi un an après la sortie d'études sont en hausse pour les sortants de CAP (+ 3 points) et de baccalauréats professionnels (+ 2 points) ; ils sont stables pour les sortants de BP et de BTS. Un an après la sortie d'études, le taux d'emploi des hommes s'élève à 72 %, contre 66 % pour les femmes, un écart stable par rapport à l'insertion à 6 mois.

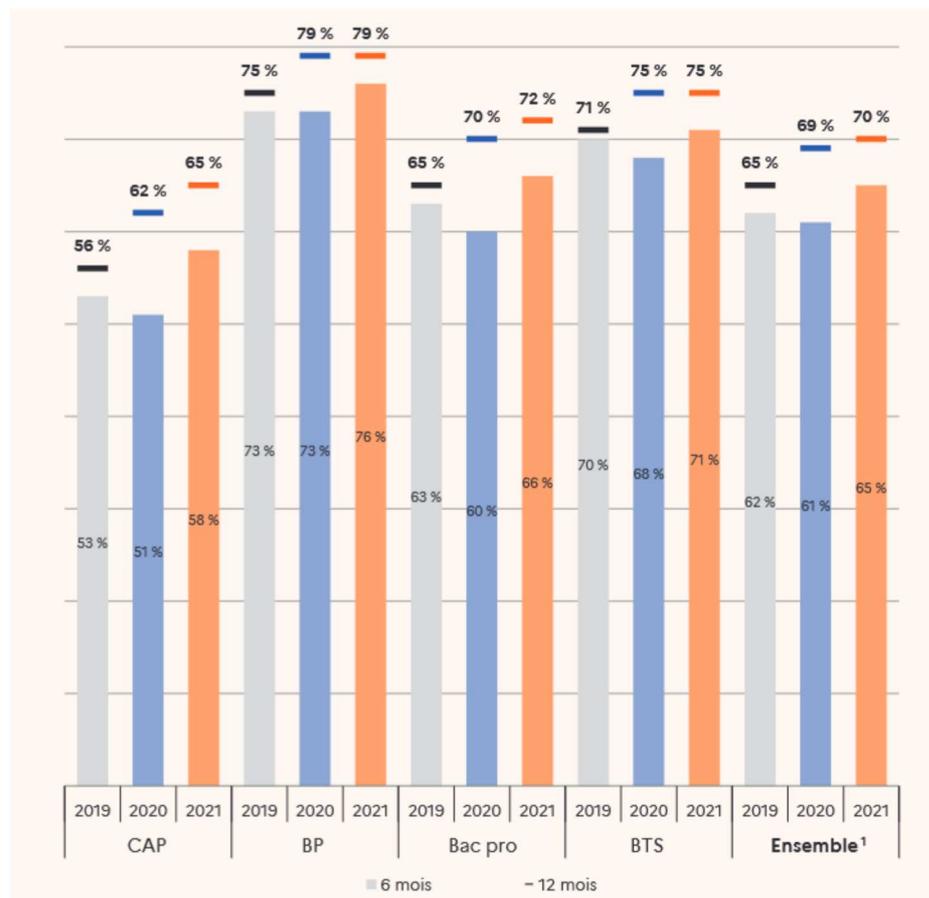
▶ Les données de cette étude proviennent du dispositif InserJeunes qui mesure l'insertion des jeunes issus de la voie professionnelle de niveau CAP à BTS jusqu'à deux ans après la sortie du système éducatif par rapprochement de sources administratives **encadré**.

Une progression de l'insertion plus marquée pour les sortants de CAP et baccalauréats professionnels

En juillet 2022, un an après leur sortie d'études en 2021, 70 % des apprentis ont un emploi salarié dans le secteur privé en France, contre 65 % en janvier 2022, 6 mois après leur sortie **figure 1**. Tous niveaux confondus, le taux d'emploi un an après la sortie d'études en 2021 est très légèrement supérieur à celui de la génération sortie en 2020 (69 %).

La hausse du taux d'emploi entre 6 et 12 mois est plus forte pour les CAP (+ 7 points) et les baccalauréats professionnels (+ 6 points) que pour les brevets professionnels (BP, + 3 points) ou les BTS (+ 4 points). Par rapport à la génération sortie en 2020, le taux d'emploi un an après la sortie d'études est en hausse pour les sortants de CAP (+ 3 points) et de baccalauréat professionnel (+ 2 points). Il est stable pour les sortants de BP et de BTS.

1 Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les apprentis sortant d'études en 2019, 2020 et 2021, selon le diplôme préparé (en %)



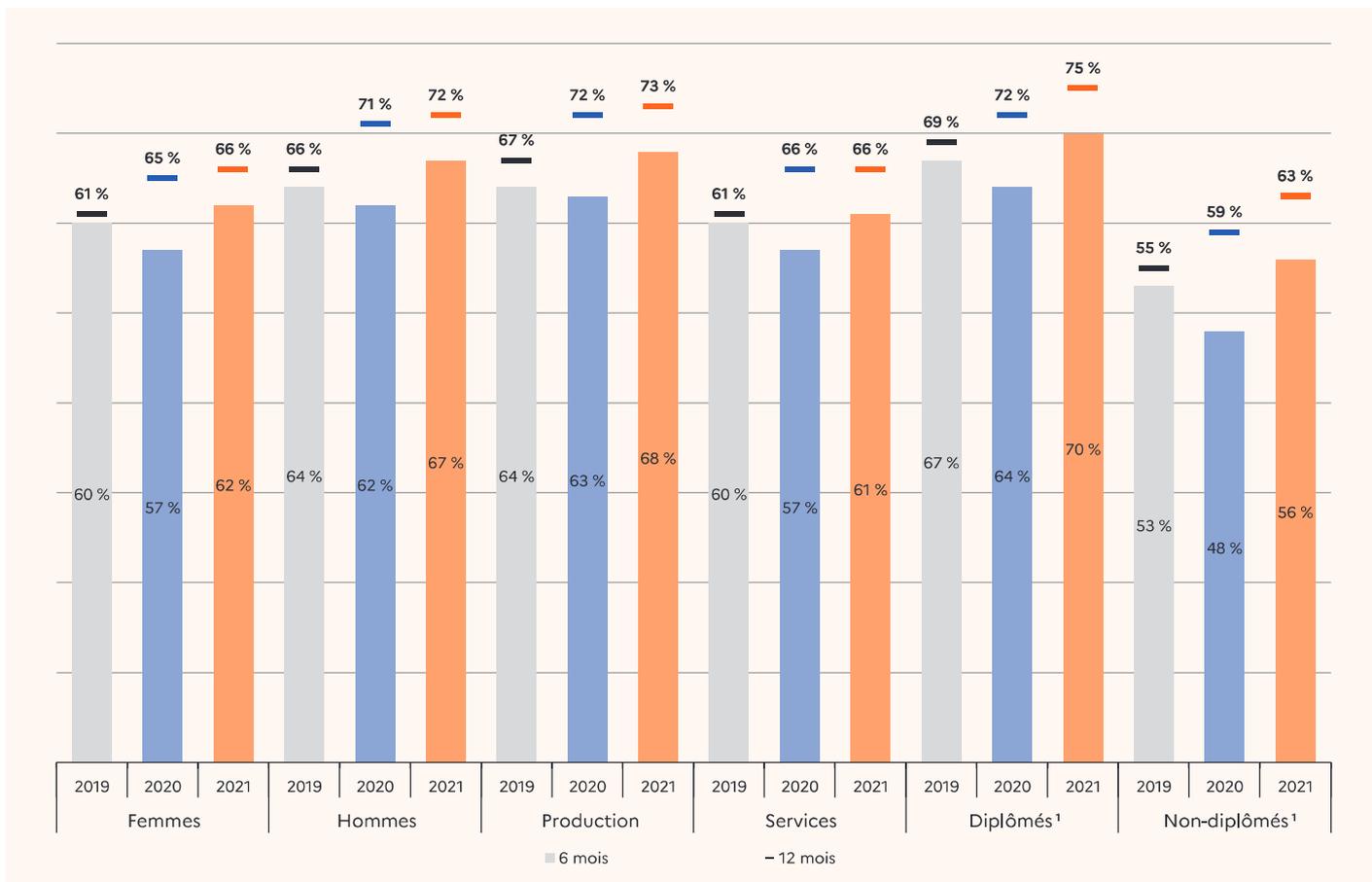
1. Y compris autres certifications.

Lecture : parmi les apprentis sortant d'une dernière année de formation professionnelle en CFA en 2021, 70 % sont en emploi en juillet 2022, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 5 points par rapport à celui à 6 mois. Le gain était de 8 points pour les sortants en 2020.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019, 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA du niveau CAP à BTS, 6 mois et 12 mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

➤ 2 Taux d'emploi à 6 et 12 mois pour les apprentis sortant d'études en 2019, 2020 et 2021, selon les caractéristiques des sortants (en %)



1. Les taux d'emploi en fonction de l'obtention du diplôme sont calculés seulement pour les sortants d'un CAP, bac pro, BP ou BTS. En outre, l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 9, 7, 13 et 7 % des sortants d'un CAP, bac pro, BP, BTS ; ils sont exclus de l'analyse.
Lecture : parmi les apprentis sortant d'une dernière année de formation professionnelle en CFA en 2021, 72 % des hommes sont en emploi en juillet 2022, un an après leur sortie de formation contre 66 % pour les femmes.
Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019, 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA du niveau CAP à BTS, 6 mois et 12 mois après la fin des études.
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.13. DEPP

Une insertion qui reste meilleure pour les hommes

Avoir obtenu son diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle à 12 mois. Pour l'ensemble des apprentis sortant de CAP, baccalauréat professionnel, BP et BTS, le taux d'emploi des diplômés est de 75 % contre 63 % pour les non-diplômés ➤ figure 2.

En moyenne, les hommes s'insèrent mieux professionnellement que les femmes. Leur taux d'emploi s'élève à 72 %, 12 mois après la sortie d'études, contre 66 % pour les femmes. Cet écart stable, par rapport à l'insertion à 6 mois, s'explique en partie par les spécialités des formations suivies, les hommes étant majoritaires (88 % des sortants) dans les formations de la production et les femmes dans les formations des services (60 % des sortants). La progression du taux d'emploi entre 6 et 12 mois est de 5 points pour les sortants des formations de la production et des services. Dans la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme », le taux d'emploi

augmente sensiblement entre janvier et juillet 2022, en lien avec l'activité saisonnière (+ 9 points, voir « Pour en savoir plus » - figure complémentaire 1). ■

Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information DEPP-DARES Inserjeunes

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins (par établissement et par spécialité fine) pour les jeunes de niveau CAP à BTS. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois). Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

depp Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Dares Déchiffrer le monde du travail pour éclairer le débat public

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.13, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/etudes-et-statistiques) <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/emploi-salarie>